



### VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

#### DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Dossier à déposer en mairie en 2 exemplaires ou via le lien suivant <https://portail.siea-sig.fr/sve>  
Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

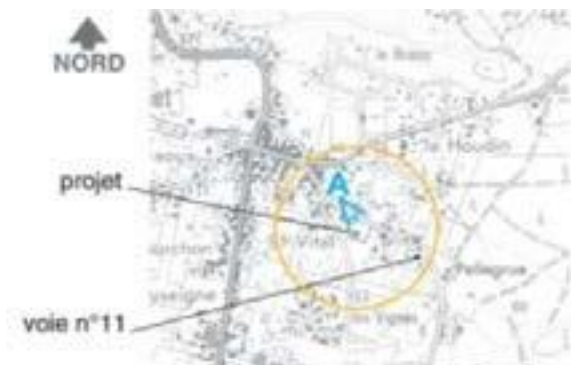
#### 1 UN FORMULAIRE

Si les travaux concernent une maison individuelle :  
**Cerfa n° 13703\*12**

Si les travaux concernent un autre bâtiment : **Cerfa n° 13404\*12**

#### 2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

#### 3 UN PLAN OU PHOTO DES FAÇADES ET TOITURES avant travaux

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur initial de la construction.

#### 4 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR après travaux

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de modification de façade.



#### 5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

#### RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- La nature et les couleurs des matériaux apparents
- La justification de la bonne insertion du projet dans l'environnement naturel et/ou bâti.

Palette chromatique (Charte de ravalement de façades)

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le service Urbanisme

Tél. : 04 74 98 03 54 – mail : [urbanisme@villars-les-dombes.fr](mailto:urbanisme@villars-les-dombes.fr)

Permanences : Lundi 14h/17h – Mercredi 8h30/12h-14h/17h – Jeudi 14h/17h